



# AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 25 novembre 2024

## CAISSE DE BRANCHE MALADIE

# POUR NE PAS PASSER À LA CAISSE !

**Avec la mise en œuvre de la caisse de branche maladie, des milliers de cheminots contractuels et statutaires n'ont aujourd'hui plus accès à leur droits et doivent avancer les frais de santé.**

**Une procédure provisoire pour ne pas payer la note a été mise en place...**

**Cependant, seule l'extension du régime spécial aux cheminots contractuels géré par la CPRP SNCF permet de vraiment garantir les droits de tous les cheminots.**

Carte vitale muette, informations erronées, suppression de droits... la mise en œuvre effective de la caisse de branche d'assurance maladie entraîne de graves conséquences pour les cheminots.

Ils sont contraints de couvrir des frais de santé (consultations, hospitalisation...) normalement pris en charge par la caisse (régime général et régime spécial). La CGT a exigé des mesures rapides pour remédier aux dysfonctionnements.

Une procédure provisoire a été communiquée :

### *Problème compte Ameli :*

- *contacter la CPR et leur demander d'invalider le compte Ameli ;*
- *retourner sur Ameli et créer un compte ;*
- *se munir de sa carte Vitale ainsi que du RIB initialement renseigné dans l'ancien compte Ameli afin de vérifier l'identité et de pouvoir recréer un compte ;*
- *une fois toutes les informations rentrées, valider le mail sur sa boîte mail afin de finaliser l'inscription.*

### *Problème carte Vitale :*

- *mettre sa carte vitale à jour soit sur une borne CPAM, soit à l'hôpital ou à la pharmacie ;*
- *le praticien doit mettre son lecteur de carte Vitale à jour afin de rajouter dans la liste des caisses la nouvelle CPAM CPR.*

*Si des difficultés persistent du côté du praticien, la CPR peut lui venir en aide dans ses démarches.*

Pour la CGT, cette situation n'est pas tolérable, d'autant plus que, depuis des dizaines de mois, la CGT a dénoncé les nombreuses conséquences de la suppression par le patronat de la CPRP SNCF pour créer la caisse de branche maladie.

Certaines organisations syndicales avaient accompagné le patronat et porté la caisse de branche sans droits spécifiques pour les cheminots contractuels.

**Il n'est pas trop tard pour exiger ensemble, dans l'unité la plus large, l'extension du régime spécial aux cheminots contractuels géré par la CPRP SNCF.**

**ENSEMBLE,  
ORGANISONS LA RIPOSTE GLOBALE  
POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS !**

